

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du 15 octobre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 0.1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 21h10.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU
Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir du 5), Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 27), M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF
Bonnay : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtilon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-sur-Iognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN (à partir du 5) **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK représenté par son suppléant M. Jean-Luc BARBIER **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 26) **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 32) **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thise** : M. Loïc ALLAIN (jusqu'au 22) **Thoraize** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

Besançon : Mme Frédérique BAEHR, M. François BOUSSO, Mme Annaick CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, Mme Juliette SORLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Gennevilliers** : M. Jean SIMONDON **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET

Secrétaire de séance :

M. Gilles ORY

Procurations de vote :

F.BAEHR à J.CHETTOUH, F.BOUSSO à N.SOURISSEAU, A. CHASSAGNE à A. BENEDETTO (jusqu'au 4) A. CHAUVET à J-E LAFARGE, L. CROIZIER à J-P MICHAUD, J-M FAIVRE à G. BAILLY, L. GAGLILOLO à A. POULIN, A. LAROPPE à B. CYPRIANI, C MICHEL à N. BODIN, M-T MICHEL à F. BRAUCHLI, T. PETAMENT à L. FAGAUT, K. ROCHDI à A. MARTIN (à partir du 28), J. SORLIN à Y. POUJET, J. SIMONDON à B. VUILLEMIN, P. CORNE à C. MAGNIN-FEYSOT, A. JACQUEMET à P. ROUTHIER

Délibération n°2020/005371

Rapport n°44 - Fonds d'aide aux écoles de musique - Avenant à la convention de l'EMICA suite au rapprochement avec l'atelier musical du Club de loisirs de Grandfontaine

**Fonds d'aide aux écoles de musique
Avenant à la convention entre l'EMICA et GBM
suite au rapprochement avec l'atelier musical du Club de loisirs de
Grandfontaine**

Rapporteur : Michel JASSEY, Vice-Président

Commission : Proximité, santé, culture et sport

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Soutien et animation du réseau d'enseignement musical»	Montant prévu au budget 2020 : 350 000 € Montant de l'opération : 4 683 €

Résumé :

Dans le cadre du nouveau schéma d'enseignement musical, le Grand Besançon a renforcé son soutien aux écoles de musique en modifiant le fonds d'aide aux écoles de musique, approuvé par le Conseil de Communauté du 27 juin 2019.

14 associations ont déposé une demande de subvention pour l'année 2020. 4 d'entre elles répondaient aux pôles d'enseignement musical et ont fait l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire du 2 mars 2020.

L'association Ecole de Musique Instruments Chant et Animation (EMICA) ayant finalisé son rapprochement avec l'atelier musical du Club de loisirs de Grandfontaine, en vue d'être qualifié de pôle d'enseignement musical à la rentrée prochaine, il est proposé de maintenir, en 2020, le montant de la subvention que l'association avait reçue en 2019, à savoir 41 120 €. Compte tenu des préfinancements reçus en novembre 2019, l'association recevra une subvention complémentaire de 4 683 €.

Les écoles de musique associatives ont eu jusqu'au 24 novembre 2019 pour déposer leur demande de soutien dans le cadre du fonds d'aides aux écoles de musique. 14 associations ont sollicité une aide pour l'exercice 2020. Toutes répondaient aux critères d'éligibilité du fonds d'aide aux écoles de musique.

Compte tenu des délégations accordées par le Conseil de communauté au Bureau, les aides accordées aux écoles de musique d'un montant inférieur ou égal à 23 000 € ont fait l'objet d'une délibération distincte du Bureau du 17 février 2020 pour un montant de 46 893 €. 4 associations qui remplissaient les conditions des pôles d'enseignement musical, ont fait l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire du 2 mars 2020 pour un montant de 103 928 €.

A cette date, le rapprochement entre l'EMICA et l'Atelier musical du Club des Loisirs de Grandfontaine étant encore en cours d'étude, l'EMICA a été considérée comme une « école de musique structurante » par décision du Président de Grand Besançon Métropole le 14 mai 2020.

I. Rapprochement des deux écoles et éligibilité de l'EMICA au titre de Pôle d'Enseignement Musical

En 2018, l'EMICA et l'Atelier musical du Club des Loisirs de Grandfontaine ont engagé des démarches visant à approfondir les conditions de leur rapprochement. En 2019 et début 2020, les deux associations ont bénéficié de l'accompagnement de la Fédération Musicale de Franche-Comté ainsi que d'un accompagnement juridique complémentaire pour sécuriser les aspects statutaires. L'Atelier musical du Club des Loisirs de Grandfontaine et l'EMICA ont acté leur rapprochement lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des deux associations le 14 septembre 2020.

Au regard de ce rapprochement, l'EMICA devrait remplir les critères de « pôle d'enseignement musical » pour cette rentrée 2020-2021.

II. Accompagnement financier de l'EMICA suite au rapprochement des deux écoles

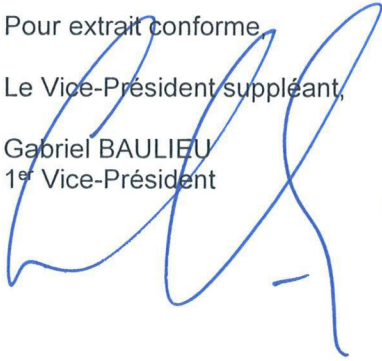
L'Ecole de Musique du Plateau, en 2013, et l'association AMUSO, en 2016, nées de la fusion de plusieurs écoles de musique, ont bénéficié d'une subvention exceptionnelle d'aide au démarrage.

Compte tenu de la réussite du rapprochement entre l'EMICA et l'Atelier musical du Club des Loisirs de Grandfontaine, il est proposé d'attribuer, en 2020, à l'EMICA, une subvention d'un montant de 41 120 €, équivalent au montant de la subvention reçue en 2019. L'EMICA ayant déjà reçu une subvention de 36 437 €, au titre des préfinancements attribués en novembre 2019, l'association recevra une subvention complémentaire de 4 683 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le versement à l'EMICA d'une subvention exceptionnelle de 4 683 € et sur la modification de la convention par voie d'avenant**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention, annexé au rapport.**

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Entre :

La Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Bureau du 1^{er} octobre 2020, d'une part,

Et :

L'association « Ecole de Musique Instruments Chant et Animation » (EMICA), dont le siège est situé Place Maurivard 257770 Franois, représentée par son Président, Monsieur Franck BLONDELLE, d'autre part.

Préambule

Dans le cadre du nouveau schéma d'enseignement musical, le Grand Besançon renforce son soutien aux écoles de musique en modifiant le fonds d'aide aux écoles de musique, validé au Conseil de Communauté le 27 juin 2019.

Quatorze associations ont déposé une demande de subvention pour l'année 2020. 4 d'entre elles répondent aux critères des pôles d'enseignement musical et ont fait l'objet d'une délibération au Conseil Communautaire du 2 mars 2020. Trois remplissent les critères des écoles de musique dites structurantes, dont l'EMICA, validés lors du Bureau du 17 février 2020 et par décision du 14 mai 2020. Enfin les sept autres sont dites écoles de musique locales, et présentées lors du bureau du 17 février 2020.

L'association « Ecole de Musique Instruments Chant et Animation (EMICA) » ayant finalisé son rapprochement avec l'atelier musical du Club de loisirs de Grandfontaine, en vue d'être qualifiée de pôle d'enseignement musical, il est proposé un avenant à la convention actuelle pour accompagner l'effort réalisé par ces deux associations portant sur un soutien financier complémentaire à l'EMICA en reconduisant le soutien financier antérieur en 2020. Compte tenu de l'avance versée, la subvention complémentaire attribuée est de 4 683 €.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Le présent avenant modifie l'article 4 « modalités de versement de la subvention » de la convention d'objectifs 2019-2022 du 27 juin 2019 entre Grand Besançon Métropole et l'EMICA.

Article 2 – Modification de l'article 4 de la convention

L'article 4 de la convention est remplacé dans son intégralité par les termes suivants :

« Article 4 – Conditions financières

Pour l'exercice 2020, Grand Besançon Métropole attribue à l'association la somme de 41 120 €.

L'association ayant déjà bénéficié d'une avance de subvention de 36 437,20 € attribuée par le conseil de Communauté du 7 novembre 2019, une subvention complémentaire de 4 683 € sera versée à la signature du présent avenant.

Pour les deux années suivantes, un avenant annuel fixera le montant de la subvention selon le règlement du fonds d'aide à l'enseignement musical validé le 27 juin 2019. »

Article 3 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2019-2022 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour l'EMICA
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
Pour la Présidente,
Par délégation

Franck BLONDELLE

Michel JASSEY
13^{ème} Vice-président